

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE DEVELOPPEMENT
DE LA COMMUNICATION
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

PROCES-VERBAL DU COMITE DU 5 FEVRIER 2009

L'an deux mille neuf, le cinq février à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour le Développement de la Communication, dûment convoqué par le Président, le **28 janvier 2009**, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-Noël AMADEI**, Président du Syndicat Intercommunal.

Présents

AIGREMONT	: Madame Françoise DOZE, Maire Adjoint Monsieur Gérard BEURAIN, Maire Adjoint
ANDRESY	: Monsieur Arnaud PINOY, Conseiller Municipal
AUBERGENVILLE	: Madame Sylvia PADIOU, Maire Adjoint Monsieur Guy ESCRINIER, Conseiller Municipal
BOUGIVAL	: Madame Marie-José ROSSET, Conseillère Municipale
CHAMBOURCY	: Madame Caroline DOUCET, Maire Adjoint Madame Pascale BARON, Maire Adjoint
CHAPET	: Monsieur Gérard MOURDON, Conseiller Municipal Monsieur Nicolas LABORDE, Conseiller Municipal
CHATOU	: Madame Véronique CHANTEGRELET, Conseillère Municipale Monsieur Jean-Pierre RATEL, Conseiller Municipal
CROISSY-SUR-SEINE	: Monsieur Etienne CATTIER, Conseiller Municipal Monsieur Patrick LESPAGNOL
FOURQUEUX	: Monsieur Daniel LEVEL, Maire
L'ETANG-LA-VILLE	: Monsieur Guy EURLACHER, Maire Adjoint Monsieur Laurent HOMONT, Conseiller Municipal Madame Aude PAGNIEZ, Conseillère Municipale
LE MESNIL-LE-ROI	: Madame Nadia FAUVEL, Maire Adjoint Madame Annick BRIZAY
LE PORT-MARLY	: Monsieur Cédric PEMBA-MARINE, Conseiller Municipal
LE VESINET	: Monsieur Guillaume de CHAMBORANT, Conseiller Municipal
LES ALLUETS-LE-ROI	: Monsieur Germain RENAULT, Conseiller Municipal
LOUVECIENNES	: Madame Caroline de BAILLIENCOURT, Maire Adjoint Monsieur Pascal HERVIER
MAISONS-LAFFITTE	: Madame Angèle DUPONCHEL, Maire Adjoint Madame Janick GEHIN, Conseillère Municipale
MARLY-LE-ROI	: Madame Mary-Sol BOYER, Maire Adjoint Monsieur Laurent RIBAUT, Maire Adjoint
MEDAN	: Madame Françoise de RUYTER

MEULAN	: Madame Patricia BIZIEN-LEGAY, Maire Adjoint Monsieur David COLLET, Conseiller Municipal
MORAINVILLIERS	: Monsieur Thierry HEDAN, Conseiller Municipal
ORGEVAL	: Monsieur Jean-Michel SCHMIDT, Conseiller Municipal
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	: Monsieur Emmanuel LAMY, Maire
SAINT-NOM-LA-BRETECHE	: Monsieur Gérard ROUSSET, Conseiller Municipal Monsieur Martial LELEU
TRIEL-SUR-SEINE	: Madame Valérie BETTINGER, Maire Adjoint
VERNOUILLET	: Monsieur Jean-Marc BOMPARD, Conseiller Municipal
<u>Absents Excusés</u>	
BOUAFLE	: Monsieur Pierre-Jacques MAISONNAVE, Maire Adjoint
CARRIERES-SOUS-POISSY	: Monsieur Eddie AIT, Maire
CHANTELOUP-LES-VIGNES	: Monsieur Georges BEKE, Conseiller Municipal
CROISSY-SUR-SEINE	: Madame Patricia BURGER, Conseillère Municipale
FOURQUEUX	: Monsieur Jean FAYAND, Conseiller Municipal
LE PECQ	: Monsieur Alain GOURNAC, Sénateur-Maire Madame Régine RAYNARD, Conseillère Municipale
LE PORT-MARLY	: Madame Mireille TEMPEZ, Maire Adjoint
LE VESINET	: Monsieur Abel VINTRAUD, Maire Adjoint
MAREIL-MARLY	: Monsieur Jean BOLARD, Conseiller Municipal
MORAINVILLIERS	: Madame Stéphanie MARTIN, Conseillère Municipale
SAINT-GERMAIN EN-LAYE	: Monsieur Vincent PERRAULT, Conseiller Municipal Madame Isabelle RICHARD, Maire Adjoint
VERNOUILLET	: Monsieur Mickael CINALLI, Conseiller Municipal

Communes non représentées

ACHERES
BOUAFLE
CARRIERES-SOUS-POISSY
CHANTELOUP-LES-VIGNES
MAREIL-MARLY
POISSY
VERNEUIL-SUR-SEINE
VILLENNES-SUR-SEINE

<i>Nombre de communes</i>	:	34
<i>Quorum</i>	:	35
<i>Délégués présents</i>	:	40
<i>Délégués comptant pour le quorum</i>	:	39
<i>Nombre de votants</i>	:	39

REUNION DU 5 FEVRIER 2009

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 18 heures 30 minutes et rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

- Compte-rendu du Bureau du 14 novembre 2008
- Procès-verbal du Comité du 26 novembre 2008
- Débat d'Orientation Budgétaire 2009
- Questions Diverses.

Sur proposition du Président, Madame DOUCET est désignée comme secrétaire de séance.

COMPTE-RENDU DU BUREAU DU 14 NOVEMBRE 2008

Le Président rend compte des travaux du Bureau ; son objet portait sur les réflexions à poursuivre quant à l'évolution de la chaîne locale Yvelines 1^{ère}. Un exemplaire de ce document a été transmis à tous les délégués.

Madame DOUCET précise qu'elle était présente lors de cette réunion.

PROCES-VERBAL DU COMITE DU 26 NOVEMBRE 2008

Sans observation , le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le Président rappelle que la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République dispose à ses articles 11 et 12 que dans les communes de 3 500 habitants et plus, l'organe délibérant doit, avant l'examen du budget, faire précéder d'un débat le vote du budget dans un délai de deux mois.

Si le débat d'orientation budgétaire n'a pas en lui-même de caractère décisionnel, il est néanmoins prévu qu'il devait donner lieu à une délibération qui consiste, en fait, à prendre acte du débat permettant ainsi au représentant de l'Etat de s'assurer du respect de la loi.

L'année 2009 voit la remise à jour de la population générale des communes. Les nouveaux chiffres à prendre en compte sont les suivants :

- pour les communes câblées : 326 946 habitants (au lieu de 316 401),
- pour les communes non câblées : 50 645 habitants (au lieu de 49 969),
- soit un total de 380 591 habitants (au lieu de 366 370).

Il convient également de prendre en compte le projet de budget préparé par Yvelines 1^{ère}, tenant compte en particulier des évolutions techniques prévues.

Le Budget du SIDECOM se compose de 2 types de dépenses, les frais généraux du Syndicat et la participation des communes au programme Yvelines 1^{ère}.

Les frais généraux

Ce sont les dépenses courantes de fonctionnement et dépenses de personnel.

Ces dépenses sont financées par les cotisations des communes :

- pour les communes non câblées, la cotisation est de 0,01 € depuis 2002
- pour les villes câblées, elle était de 0,152 € en 2008 (0,151 € en 2007).

La participation au programme local

Le budget d'Yvelines 1^{ère} était alimenté jusqu'à ces dernières années par une subvention du Conseil Général des Yvelines, la participation de Lyonnaise Communications ainsi que par la participation des communes membres, calculée au nombre de prises raccordables.

La participation de l'opérateur n'existe plus. La participation du Conseil Général est désormais versée directement à l'association et ne transite plus par les comptes du SIDECOM.

La subvention propre du Syndicat à Yvelines Première a connu les évolutions suivantes :

- en 2005, elle était de 2,9068 € à la prise pour un montant total de 396 000 €,
- en 2006, cette participation a été augmentée et portée à 427 800 €, ce qui donnait un coût à la prise de 3,124 €,
- en 2007, compte tenu du désengagement de NOOS, la participation est passée à 3,3592 € pour un total de 460 000 €,
- en 2008, la participation est restée inchangée par rapport à l'année précédente.

Les orientations pour 2009

les nouvelles données à prendre en compte

- Yvelines 1^{ère} s'est engagée dans une politique de contrôle de ses dépenses ; de ce fait les augmentations constatées sont celles qui lui viennent de contraintes extérieures (loyer, SACEM, extension de la diffusion etc...),
- Certaines de ces variations sont d'ailleurs compensées par des économies sur d'autres postes,
- Comme cela a été évoqué à plusieurs reprises lors de l'étude menée par IMCA sur l'avenir d'Yvelines 1^{ère}, il est impératif d'ouvrir à d'autres technologies et d'autres modes de diffusion la possibilité de regarder le programme local ; ces contraintes techniques ont un coût tant en investissement qu'en fonctionnement,
- Du fait de ce qui précède, le budget présenté par Yvelines 1^{ère} est estimé à « 487 500 € » pour l'année 2009, tenant compte d'un crédit pour le 20^{ème} anniversaire de la chaîne locale.

Les conséquences en terme de budget

- l'apparition de nouveaux modes de diffusion rend indispensable la modification de l'assiette de calcul utilisée jusqu'à présent pour répartir la participation au programme local,
- de plus, les chiffres de prises raccordables ne sont plus réactualisés depuis quelques années faute de disposer des données nécessaires,
- enfin, cette base de calcul est contestée, là aussi depuis plusieurs années, par un certain nombre de communes, comme non représentatif,
- il est donc proposé d'introduire le critère « habitant » dans la répartition, dès 2009,
- l'ouverture à d'autres modes de diffusion permettra aux habitants des communes non câblées de voir le programme local, en particulier les reportages faits sur leur commune, ce qui n'est pas le cas actuellement,
- afin de ne pas bouleverser les montants payés par les communes de façon trop brutale, il est proposé de procéder par étapes : 2009, 1/3 habitants, 2/3 prises raccordables, 2010, 2/3 habitants, 1/3 prises raccordables, 2011, 100% au nombre d'habitants,
- l'effet diffusion par d'autres modes que le câble n'interviendra sans doute pas avant la seconde moitié de 2009 ; de ce fait la contribution des communes non câblées peut être appelée dès 2009 ou différée à 2010.

Les propositions

- 1- les frais généraux

Pour 2009, les dépenses relatives aux frais généraux seront un peu réajustées par rapport au budget 2008, les dépenses supplémentaires ou imprévues pourront être financées par l'excédent antérieur reporté afin de ne pas alourdir l'appel à cotisation sur 2009.

Pour appliquer le même principe que pour la participation à Yvelines 1^{ère}, les communes non câblées pourraient être sollicitées pour un quart de leur population mais dès 2009 avec une montée en charge sur les années suivantes.

De ce fait, la cotisation des communes pourrait être :

- pour les communes non câblées, à raison d'un quart de leur population, le même montant que les communes câblées,
- entre 0,15 et 0,16 € par habitant pour les communes câblées, soit le maintien du niveau existant.

-2- la subvention propre du SIDECOM à Yvelines 1^{ère}

Le nombre de prises raccordables et qui servira pour calculer la cotisation 2008 est de 136 939 (même chiffre qu'au 31 décembre 2005 car le Syndicat n'a pas de chiffres actualisés).

La population totale est de 380 591 habitants.

Le calcul prévisionnel est donc fait sur la base suivante :

- un tiers de la participation à Yvelines 1^{ère} est calculé sur les habitants des communes câblées soit 326 946 habitants,
- les deux-tiers restants sont calculés sur les prises raccordables soit 136 939.

Madame DUPONCHEL demande comment il est possible de connaître et de répartir la cotisation de façon équitable car le nombre de prises raccordables actualisé n'est pas connu, et quel serait le coût uniquement sur la base de la population.

Le Président répond que la seule base connue date de 2005 avec deux solutions possibles : soit basculer entièrement au coût par habitant, ce qui risque de provoquer des hausses importantes, soit y aller progressivement. C'est uniquement le mode de financement qui diffère car, dans les deux cas de figure, les coûts unitaires sont calculés en fonction du montant prévisionnel nécessaire aux dépenses de l'exercice.

Madame BIZIEN intervient sur les prises raccordables et raccordées. Dans le premier cas, la cotisation à l'habitant se solde par une augmentation pour sa commune. Y a-t-il un moyen d'effectuer une estimation sur les prises raccordées car elle estime très injuste de payer un service qui n'est pas utilisé, rien ne prouve que les prises soient utilisées.

Le Président déclare qu'il n'y a pas de moyen pour connaître les prises raccordées, la seule information connue est un taux de pénétration sur le câble de l'ordre de 20 %.

Monsieur LESPAGNOL souhaite obtenir la liste des communes câblées et non câblées.

La liste des communes câblées figure dans les documents fournis aux élus (annexes BP et CA) ; les communes non câblées sont les suivantes : Les Alluets le Roi, Carrières sous Poissy, Chanteloup les Vignes, Chapet, Verneuil sur Seine et Vernouillet.

NOOS n'est-il pas obligé, légalement, de publier ces chiffres, et l'AVICCA ne peut-elle pas intervenir pour les récupérer objecte Monsieur ROUSSET.

Le Président ne le pense pas, il s'agit du fichier des abonnés. Le SIDECOM n'est plus lié contractuellement au plan câble d'origine. Une rencontre a eu lieu entre le Président et le PDG de Numéricâble, sur ces questions techniques.

Monsieur LELEU confirme que Numéricâble a bien le fichier des abonnés.

Le Président sait bien que Numéricâble est en mesure de donner quelques informations d'ordre technique de par leurs obligations législatives et réglementaires, mais il ne fournira pas d'éléments susceptibles d'être récupérés par leurs concurrents.

Monsieur LEVEL comprend bien le raisonnement des élus de MEULAN mais il fait remarquer que l'évolution du mode de paiement par les communes est en parallèle avec celle du mode de diffusion.

Le Président souligne que, à terme, Yvelines 1^{ère} sera diffusée sur le câble en numérique et, par la suite, sur d'autres bouquets (free, Orange...). De même, la diffusion, via Internet, est inéluctable pour accéder au journal d'Yvelines 1^{ère}, ou encore créer une base de données avec les reportages de la chaîne locale. Tous ces nouveaux modes de diffusion ne seront plus liés directement au câble, ce qui supposera de modifier aussi le mode de contribution au budget d'Yvelines 1^{ère}.

Monsieur LABORDE sollicite le nombre d'habitants non câblés sur les 380 591 habitants.

Il y a 50 645 habitants dans les communes non câblées.

Le Président rappelle que, si Numéricâble est en mesure de répondre pour régler certaines zones d'ombre sur les communes câblées, autant il ne semble pas disposé à engager des investissements sur les communes non câblées, sauf si ces dernières acceptent de participer au financement.

Monsieur LAMY souhaite que le débat se poursuive sur le passage à la fibre optique ; quel est le plan de passage à ce mode de diffusion dans les communes.

Le Président déclare que le PDG de Numéricâble s'est engagé à fournir l'état d'avancement dans ce domaine, en coaxial et en fibre optique. Il a pu constater que les travaux progressent et que certaines résidences sont déjà câblées en fibre optique à haut débit.

Monsieur ROUSSET précise que Numéricâble ne fait que rapprocher la fibre optique pour diminuer la distance entre les différents modes de diffusion, ce n'est pas encore complètement de la fibre optique. La vitesse de diffusion est donc limitée (70 mgb/s maximum) alors que la fibre optique permet d'aller bien au delà.

Le Président informe l'assemblée que les élus du groupe de travail sur les hautes technologies ont reçu de l'AVICCA un dossier sur ce sujet ; il est disponible pour d'autres délégués s'ils le souhaitent.

Il signale que Numéricâble s'est lancé dans un système de diffusion « marque blanche » et vend aussi le bouquet triple play (Internet, télévision, téléphone) sous la marque DARTY avec le service après vente. Le produit DARTYBOX est donc installé sur le câble si la zone est couverte par ce moyen de diffusion.

Monsieur ROUSSET pense que tous les élus sont intéressés par une vision globale et géographique de l'évolution des offres des opérateurs, mais les contacts avec NOOS ne sont pas toujours faciles. Ces informations peuvent-elle être obtenues par l'intermédiaire de l'AVICCA, voire du Conseil Général ou par le SIDECOM. Le Syndicat peut-il avoir un représentant pour venir expliquer l'évolution de leur offre sur les Yvelines.

Le Président précise que le PDG de Numéricâble est disponible pour rencontrer les élus du SIDECOM et expliquer leur stratégie. D'autre part, il est aussi possible de prendre contact avec les autres opérateurs, voire de prendre appui sur l'AVICCA ou le Conseil Général pour favoriser ces échanges. Il rappelle que le groupe de travail, constitué pour une réflexion sur ces sujets, doit mener ses investigations jusqu'au bout avec l'appui du Président pour les éventuels contacts à prendre avec les autres opérateurs.

Le Comité prend acte des orientations budgétaires proposées par le Président sur la base d'une estimation à 487 500 €.

QUESTIONS DIVERSES

Entretien des bornes et armoires

Madame DE RUYTER évoque les remarques des administrés de Médan concernant l'état des bornes relais NOOS Numéricâble.

Un recensement de celles-ci a été effectué et un courrier a suivi auprès d'UPC NOOS sur ce problème d'entretien des bornes. Des contacts avec les communes d'Orgeval et Villennes sur Seine confirment cet état de dégradation des bornes.

Elle souhaite qu'une enquête soit menée auprès des communes du SIDECOM afin d'en mesurer l'importance et propose, ensuite, d'envoyer un courrier au câblo-opérateur pour lui demander d'entretenir son matériel par des visites régulières tous les 2 ans, voire annuellement par exemple.

Elle expose donc le problème des responsabilités entre l'opérateur et les collectivités qui ne semble pas bien tranché.

Le Président pense qu'il faut d'abord interpeller l'opérateur (par courrier) et que les communes concernées transmettent, en parallèle au Syndicat, le résultat de leurs enquêtes qui sera remis à Numéricâble.

Monsieur ROUSSET confirme ce constat. A Saint-Nom la Bretèche, l'opérateur dispose d'un serveur qui fonctionne dans un local appartenant à la commune mis à leur disposition ; des batteries ont explosé, ce qui pose également un problème d'entretien et de suivi de l'état des équipements de Numéricâble.

Groupe de travail (communication et stockage des reportages)

Le Président propose un second groupe de travail sur les sujets suivants :

- un thème sur la communication avec les communes voisines. L'objectif pourrait être de mettre en place, à terme, un serveur sur Internet, alimenté en permanence par les services concernés des collectivités. Il pourrait servir d'agenda général à caractère culturel et/ou autres,
- et un thème sur le stockage et la diffusion de la mémoire d'Yvelines 1^{ère} (reportages...) d'hier et d'aujourd'hui.

Il y aura à prévoir des coûts liés à la mise en place de ce serveur. Pour l'instant, il s'agit d'une phase de pré-réflexion ; il sollicite des participants pour animer ce groupe de travail. Se désignent les personnes suivantes :

- Madame Caroline DOUCET
- Madame Françoise De RUYTER
- Monsieur Guillaume de CHAMBORANT
- Monsieur Patrick LESPAGNOL.

La prochaine séance du Comité est prévue le 19 mars pour délibérer sur le projet de Budget Primitif 2009.

Monsieur LELEU souhaite que les convocations avec l'adresse, ordre de jour et rapports soient transmises par l'intermédiaire d'Internet.

Le point sur la réception de tous les courriers électroniques sera effectué par le secrétariat des Syndicats.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, le Président lève la séance à 19 heures 40 minutes.